

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS326

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , leurs membres »

les mots :

« . Les membres de ces organes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.